

**FÉDÉRATION  
DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC  
(FAPEEP)**

*Le Président*

Papeete, le lundi 02 septembre 2019  
N°008/Fapeep/2019

**COMMUNIQUÉ**

**« Tama Assurance » n'est pas autorisée à distribuer des contrats d'assurance.  
La fédération appelle les parents d'élèves concernés à résilier leur contrat et à  
se faire rembourser !**

Le Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement public a été informée par la Direction générale des affaires économiques, que **les contrats d'assurance, proposés par la société « Tama assurance » ne sont pas autorisés à la distribution, en Polynésie française.**

Dans ces conditions, la fédération informe les parents d'élèves que les contrats d'assurance souscrits auprès de cette compagnie d'assurance, notamment dans le cadre des offres proposées à l'occasion de l'évènement « Back to school », ou celles qu'ils seraient amenés à recevoir, sont strictement illégales !

A cet égard, la fédération déplore l'absence d'information de la part des autorités compétentes, à l'adresse des parents d'élèves, alors que ladite société faisait la promotion de ses offres, par voie médiatique et sur les réseaux sociaux.

Dès lors, nous invitons les parents d'élèves concernés par ces souscriptions, à **RÉSILIER LEUR CONTRAT D'ASSURANCE SCOLAIRE** et à **SE FAIRE REMBOURSER** par ladite compagnie, des sommes indument perçues, au titre des frais de cotisation.



Tepuanui SNOW